

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – RÉSOLUTION

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document et dans le cadre du suivi

N° de l'objet 26.034	Date du dépôt 08.07.2026	Heure du dépôt 16:26	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
Inscrite pour la première fois à l'OJ du : 01.10.2026			
Distribué la première fois lors de la séance du et inscrite à l'OJ de la séance du			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le :			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

Au nom du/des groupes : POP
Titre : Portefeuille de la CPCN et respects du droit international et des droits humains
Contenu : Depuis plusieurs mois, des démarches sont engagées afin d'assurer que les placements de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN) respectent les engagements de la Suisse en matière de droit international et de droits humains. La motion (25.182) adoptée par le Grand Conseil en décembre 2025 va dans ce sens et nous souhaitons que la Ville, rejoigne ces démarches à travers son.a représentant.e au Conseil d'administration. Le Conseil général demande au Conseil communal de porter auprès du conseil d'administration de la CPCN les demandes suivantes : 1. D'étendre l'analyse des actifs à l'ensemble du portefeuille de la CPCN, afin d'identifier toute exposition à des États ou entités impliqués dans des violations graves du droit international ou des droits humains, quel que soit le contexte géographique ; 2. De procéder au désinvestissement des actifs liés à l'État d'Israël, en particulier les obligations souveraines actuellement détenues ; 3. De mettre en place une méthodologie claire permettant d'identifier et, le cas échéant, d'exclure les investissements présentant un risque de non-conformité avec ces principes ; 4. De présenter un rapport public sur ces investissements et les mesures envisagées pour garantir leur conformité ; 5. De renforcer la transparence de la CPCN quant à ses choix d'investissement.
Développement (commentaire – ne sera pas intégré à l'ordre du jour) : Au vu de la situation au Moyen-Orient, la première étape de ces démarches porte donc actuellement sur les investissements identifiés en lien avec l'État d'Israël. La Cour internationale de Justice ayant qualifié d'illicite la situation liée à l'occupation des territoires palestiniens et appelé à éviter toute contribution économique à celle-ci, cette analyse revêt en effet une importance particulière. Suite à une première analyse, la CPCN a confirmé détenir environ 0,07 % de son portefeuille en actifs israéliens, dont environ CHF 390'000 en dette souveraine, alors même que ses lignes directrices prévoient déjà l'exclusion de placements incompatibles avec les engagements internationaux de la Suisse. De plus, au regard des évolutions récentes et très inquiétantes du contexte géopolitique, il semble nécessaire d'inscrire ce questionnement dans une approche plus large visant à garantir que l'ensemble des investissements publics respecte le droit international, quels que soient les États ou entités concernés. Le but étant de garantir une équité de traitement ainsi que le respect des valeurs que proclament à la fois notre pays, notre canton et notre ville. En tant qu'employeur affilié à la CPCN, la Ville de La Chaux-de-Fonds dispose d'une représentation au sein de son conseil d'administration et peut légitimement veiller à ce que les cotisations de son personnel soient gérées conformément au droit applicable.
Demande d'urgence (par défaut, la réponse « Non » est retenue) :

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) : Lara Zender

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Bieler Gaëtan		
Crevoisier Mourad		
Jeandroz Françoise		
Perret Julie		
Simonin Eric		
Vollers Sabrina		
Reverchon Hans-Moëvi Mathilde		

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : Chancellerie.communaleCHX@ne.ch